

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 18 janvier 2022, à 18 heures, via la plateforme ZOOM et à huis clos en raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-074, en date du 2 octobre 2020, en plus d'être enregistrée suivant les règles de l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et un lien pour accéder à cet enregistrement sera publié sur le site internet de la MRC. Cette séance est sous la présidence de monsieur Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, où les maires suivants étaient présents :**

Yvon Asselin	Municipalité de Sainte-Hénédine
Jean Audet	Municipalité de Frampton
Patricia Drouin	Municipalité de Vallée-Jonction
Olivier Dumais	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Francis Gagné	Municipalité de Saint-Bernard
Luce Lacroix, représentante	Ville de Sainte-Marie
Carl Marcoux	Municipalité de Saint-Elzéar
Clément Marcoux	Municipalité de Scott
Claude Perreault	Municipalité de Sainte-Marguerite
Carole Santerre	Municipalité de Saints-Anges
Réal Turgeon	Municipalité de Saint-Isidore

Formant le corps complet de ce conseil.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mario Caron et la directrice des finances, madame Marie-Pier Gignac, sont également présents.

#### **Résolution numéro 16416-01-2022**

**Objet : Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - Lancement de l'appel de projets 2022**

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a reçu la confirmation de l'accord de partenariat pour le Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'année financière 2022;

ATTENDU que la MRC doit affecter une part du FRR à la mobilisation des communautés et au soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

ATTENDU que les priorités d'intervention adoptées en 2021 seront reconduites pour l'appel de projets 2022;

Priorités d'intervention	Orientations
1- Occupation et aménagement du territoire	<p>1.1 Entreprendre la révision du Schéma d'aménagement en débutant par les thèmes identifiés comme étant prioritaires</p> <p>1.2 Identifier des pistes de solutions innovantes et durables pour soutenir la croissance des municipalités et répondre aux besoins des citoyens tout en respectant le cadre légal</p> <p>1.3 Amorcer l'élaboration d'un plan de mobilité et de transport pour l'ensemble du territoire (pédestre, cyclable, routier, collectif, ferroviaire)</p>
2- Offre de service de la MRC	<p>2.1 Analyser les besoins communs et identifier les opportunités de collaborations intermunicipales pour optimiser l'ensemble des ressources</p> <p>2.2 Établir des mécanismes de communication entre les municipalités et la MRC afin d'être mieux informés des projets à venir et en cours de réalisation de part et d'autre</p>
3- Développement local, territorial et régional	<p>3.1 Appuyer les projets structurants qui améliorent la qualité du milieu de vie et qui répondent aux différents besoins des communautés locales</p> <p>3.2 À l'aide du volet 3 du Fonds régions et ruralité, définir collectivement notre « Signature innovation » qui permettra le développement de créneaux distinctifs pour la MRC et l'ensemble des municipalités</p> <p>3.3 Amorcer une réflexion sur ce qui nous définit culturellement et territorialement et voir le potentiel de développement</p> <p>3.4 Améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens</p>
4- Gouvernance et gestion organisationnelle	<p>4.1 Établir clairement les rôles et responsabilités des niveaux politique et administratif de la MRC</p> <p>4.2 Évaluer les aspects techniques des séances de conseil pouvant être améliorés et proposer au conseil des pistes de solutions</p> <p>4.3 Impliquer les directions municipales dans la réflexion des projets concernant leur organisation</p>
5- Développement touristique	5.1 Soutenir la promotion du développement touristique de la Nouvelle-Beauce
6- Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	6.1 Soutenir la promotion du développement économique de la Nouvelle-Beauce et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

ATTENDU qu'un appel de projets sera lancé le lundi 7 février 2022;

ATTENDU que les promoteurs auront jusqu'au 31 mars 2022 pour déposer leur projet;

ATTENDU que ces projets feront l'objet d'une analyse par le comité technique d'analyse de projets et que celui-ci déposera ses recommandations au conseil des maires du 17 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Carl Marcoux, appuyé par monsieur Claude Perreault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022, les priorités d'intervention 2022 ainsi que le calendrier d'appel de projets proposé.

*(Signé)*

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
 Mario Caron, OMA  
 Directeur général  
 et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
 Gaétan Vachon  
 Préfet

Copie certifiée conforme, ce 20 janvier 2022.

\_\_\_\_\_  
 Mario Caron, OMA  
 Directeur général  
 et secrétaire-trésorier